

La semaine dernière, par exemple, les journaux racontaient qu'un monsieur de Vancouver avait été "ambassadeur à l'étranger" et qu'il avait choisi, à Montréal, un "conseiller technique". Pour le conseiller à propos de quoi? Ne vaudrait-il pas infiniment mieux que le ministre et ses services s'occupassent de procurer des emplois à des Canadiens au Canada, au lieu d'organiser des excursions aux diverses conférences, qui n'ont pas pour les ouvriers du Canada la valeur d'une pièce de cinq sous? Plus tôt le Gouvernement fera disparaître de son budget quelques-unes de ces superfluités, plus tôt pourra-t-il assurer du travail à des Canadiens au Canada. Je suis en faveur du mouvement syndicaliste ouvrier. Cependant, j'ai remarqué que l'Etat a dépensé, en pure perte, des dizaines de milliers de dollars de l'argent des contribuables à procurer de beaux voyages à ceux qu'il a délégués, ces années dernières, à la conférence en question. Le ministère canadien du Travail, tel qu'il est constitué actuellement, est fort en accessoires inutiles, mais il est dénué de pouvoir effectif. Quand on réclame son intervention pratique dans une grève, que fait-il? L'an dernier, il a chargé un commissaire d'enquêter sur le commerce du charbon. Ce commissaire, quoi qu'il ait pu faire, a oublié le consommateur. Je ne vois pas l'utilité de ces délégations à Genève. Tous les pays d'Europe envoient des représentants aux réunions qui s'y tiennent, mais je ne puis découvrir pour cinq sous d'utilité dans leurs rapports. Réduisons le crédit à un dollar; c'est tout ce que l'affaire vaut. Je connais beaucoup de dirigeants de syndicats ouvriers qui, n'étant pas des politiciens, ne réussissent jamais à se faire déléguer à ces réunions, que, d'ailleurs, ils considèrent comme n'ayant que peu ou pas d'utilité.

L'hon. M. ROGERS: L'honorable député a tort de dire que la conférence dont il s'agit n'a aucune utilité pour le Canada. En fait, la Conférence internationale du Travail résulte du Traité de Versailles, et le gouvernement canadien a, à plusieurs reprises, ratifié des conventions qu'elle a adoptées pour l'amélioration des conditions ouvrières de par le monde.

Quant à la désignation des délégués, nous acceptons, en vertu de la loi, ainsi que je l'ai indiqué tout à l'heure, les nominations proposées par les associations patronales et ouvrières. Le Gouvernement se borne à choisir les conseillers techniques, et depuis quelques années il les tire d'autres organisations ouvrières du pays.

M. HEAPS: Quels sont ceux qui composaient la délégation l'an dernier?

[M Church.]

L'hon. M. ROGERS: Voici quelle fut la délégation l'an dernier: Délégués du Gouvernement, le docteur W. A. Riddell et M. W. M. Dickson; conseillers auprès des délégués du Gouvernement, MM. C. R. McIntosh, N. S. Dowd, Alfred Charpentier et Zénon David; délégué patronal, M. A. A. Goldie; conseiller auprès du délégué patronal, M. H. W. Macdonnell; délégué ouvrier, M. R. J. Tallon; conseiller auprès du délégué ouvrier, M. D. W. Morrison.

M. HEAPS: A-t-on choisi la délégation de cette année?

L'hon. M. ROGERS: Je l'ai annoncée tantôt.

M. MARTIN: Combien de conventions attendent la ratification du Canada et que se propose-t-on à leur sujet?

L'hon. M. ROGERS: Je n'ai pas ce renseignement sous la main. La Conférence internationale du Travail a accepté un grand nombre de conventions, plusieurs desquelles ont été ratifiées par le Canada. Mais beaucoup de conventions attendent encore la ratification du Canada. Il saute aux yeux que les pouvoirs du gouvernement fédéral sont plutôt restreints en ce qui concerne la suite à donner à ces conventions, vu que les questions du travail sont surtout du domaine provincial.

M. SPENCE: Le ministre nous ferait-il connaître les dépenses de chacun des délégués qu'il a énumérés?

L'hon. M. ROGERS: J'ai les dépenses de chaque délégué de 1936. L'honorable député s'en contenterait peut-être, vu que le montant est sensiblement le même chaque année.

M. SPENCE: Je ne comprends pas pourquoi le ministre n'a pas des chiffres de 1937, vu que l'année 1938 est déjà pas mal avancée.

L'hon. M. ROGERS: Ces chiffres figurent au rapport de l'auditeur général. J'ai le rapport de l'année dont il est question.

Le très hon. M. BENNETT: Ils n'y figurent pas encore.

L'hon. M. ROGERS: Non. J'ai la dépense globale, mais non pas la dépense de chaque délégué, car le rapport de l'auditeur général pour l'an dernier n'est pas encore publié.

M. CHURCH: Vu que le ministre réduit les allocations d'assistance-chômage des municipalités, l'utilité d'un tel crédit m'échappe. Quels sont les titres de compétence de ces conseillers techniques? Sont-ce des diplomates, des ministres extraordinaires ou plénipotentiaires? Quels sont leurs titres? On nomme un délégué ouvrier de Montréal; ce délégué et ses collègues emprunteront-ils, pour se rendre à la